



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Avis d'inspection des bornes d'incendie

Yamaska, le 20 août 2018 –La Municipalité de Yamaska avise sa population qu'elle procédera à l'inspection des 56 bornes d'incendie situées sur son territoire **à compter du mardi, 21 août 2018 et cette dernière devrait durer quelques jours.** Cette inspection permet de respecter les normes de sécurité en matière de protection incendie afin de disposer en tout temps d'équipements fonctionnels et des ressources en eau suffisantes.

Un technicien de la compagnie Nordikeau embauchée par la Municipalité, qui est spécialiste dans la gestion de l'eau, vérifiera les bornes d'incendie qui visent la sécurité de la population en cas d'incendie. Le technicien pratiquera un rinçage de la borne d'incendie et de la section de tuyau qui est située entre la borne d'incendie et la conduite maîtresse.

Conséquemment, il pourrait y avoir de légères baisses de pression d'eau accompagnées ou non d'une coloration rougeâtre (rouille). Cette procédure pourrait occasionner certains désagréments comme des taches sur les tissus, mais la Municipalité de Yamaska rappelle qu'**il n'y a aucun danger pour la santé.**

Avant d'utiliser l'eau, nous vous recommandons d'ouvrir les robinets d'eau froide et de laisser s'écouler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne incolore (entre 5 à 15 minutes). De plus, comme il s'agit d'une opération d'envergure sur tout le territoire de la municipalité, il se peut que l'eau soit rouillée à divers intervalles.

La Municipalité de Yamaska est désolée des inconvénients causés par ces travaux nécessaires au maintien de la qualité du service et vous remercie de votre compréhension.

Pour toutes questions, veuillez communiquer au Bureau municipal au 450-789-2489.

- 30 -

Source :
Direction générale
Municipalité de Yamaska
yamaska@pierredesaurel.com
450-789-2489